

Ce dispositif s'adresse aux entreprises normandes proposant des projets d'innovation démontrant des apports concrets et déterminants à l'une des filières stratégiques régionales. Ces projets pourront prendre la forme de création d'unités industrielles partagées ; de la mise en commun de compétences techniques ; du développement d'outils collaboratifs ou encore, de mise en place de plates-formes technologiques mutualisées et/ou de démonstrateurs pour l'industrie du futur.

- ✓ Les critères d'éligibilités de ce dispositif sont les suivants : le projet devra avoir un budget de dépenses éligibles total supérieur à 500K€, développer des avantages concurrentiels, soutenir le développement du tissu industriel, viser des objectifs commerciaux pertinents et démontrer une capacité de valorisation des travaux du projet.
- Sont exclus de ce dispositif les projets de mise à niveau technologique ou de remplacement d'équipement.





FORME

Mix Subventions (50%) & Avances récupérables (50%)



INTENSITÉ

Jusqu'à 50% des dépenses éligibles plafonné à 2M€



DATE LIMITE

Jusqu'à épuisement des fonds

CONTACT